

dossier DE PRESSE

Lundi 15 décembre
2014

Bureau et Conseil de la Métropole Rouen Normandie

Des contrats ambitieux avec la Région et le Département, socle du projet métropolitain

A l'occasion de sa transformation en Métropole, la collectivité va se doter début 2015 d'un projet métropolitain, qui sera soumis au débat lors du conseil du 9 février 2015. A la fois document stratégique et feuille de route (avec des échéances et des financements) pour les 6 années à venir, ce projet-programme tient son assise et sa crédibilité dans les engagements financiers pris par la Métropole et ses premiers partenaires, la Région Haute-Normandie et le Département de Seine-Maritime.

Présentés au Conseil, ces deux contrats, qui s'articuleront en outre avec le CPER et le CPIER Vallée de Seine, représentent **un apport financier de près de 160 millions d'euros de nos partenaires, pour quelque 600 millions d'euros d'investissements dégagés par la Métropole.** Ils totalisent donc un peu moins de la moitié des investissements programmés par la Métropole au cours des six prochaines années, et constituent comme tels un socle pour le projet métropolitain qui sera mis en œuvre.

Le « **Contrat de Métropole 2014-2020** » signé avec la Région, d'un montant (en hausse) de **135 millions d'euros**, répond aux enjeux conjoints des deux collectivités : l'utilisation rationnelle de l'espace, la mobilité intermodale, la transition écologique et le développement de la cohésion sociale du territoire.

Les principales actions financées :

- **L'aménagement des zones d'activités** (Seine-Sud, la requalification des zones d'activités, le Madrillet, la résorption de friches)
- **Le tourisme** (la scénographie de l'Historial, les projections monumentales sur la Cathédrale de Rouen et le Parlement de Normandie, l'Aître Saint-Maclou, la valorisation touristique du centre historique de Rouen, les pontons sur la Seine)

dossier DE PRESSE

- **La mobilité durable** (l'Arc Nord-Sud, les pôles d'échanges avec les gares, la Gare Rive droite, les parkings relais, le développement des pistes cyclables)
- **La transition écologique** (rénovation thermique des bâtiments communaux, le 108)
- **L'aménagement de l'espace** (le parc naturel urbain des Bruyères, la Presqu'île, l'écoquartier Flaubert, les études pour le quartier de la gare Saint-Sever et sa desserte)

Depuis 2005, la CREA développe avec le Département une politique de coopération, au moyen notamment des contrats d'agglomération successifs. La convention de partenariat 2014-2020, qui s'élève **à un montant de 24 millions d'euros sur 6 ans**, s'inscrit pleinement dans le cadre du projet métropolitain, auquel elle contribuera sur des projets majeurs répartis sur deux axes : accroître l'attractivité culturelle et touristique métropolitaine (tourisme fluvial, valorisation du patrimoine naturel et urbain tout en assurant l'identité et la notoriété des territoires métropolitain et seinomarin au niveau national et international) et préserver les ressources et milieux naturels (lutte contre les inondations, sécurisation et qualité de l'eau).

Le Département réaffirme **sa participation aux côtés de la Métropole aux projets structurants du territoire** qui seront intégrés au prochain contrat de plan Etat Région (LNPN et accès nouvelle gare, raccordements définitifs du Pont Flaubert et trémie ferroviaire rive gauche), dont la réalisation est décisive pour le développement du territoire métropolitain, et au-delà, de l'ensemble du territoire départemental et régional.

De plus, le Département s'engage sur la pérennisation de son soutien aux clubs sportifs d'envergure métropolitaine et aux manifestations sportives de haut niveau organisées au Kindarena.

Favoriser l'articulation des compétences répond à un enjeu fort de rationalisation de l'action publique, **afin d'améliorer et de faciliter la cohérence, la complémentarité et la lisibilité de l'intervention des collectivités**. Ces transferts porteraient d'une part sur la gestion des voiries et de leurs accessoires, à l'exclusion des bacs maritimes et fluviaux, afin d'assurer **une politique de mobilité cohérente et unifiée**, dans la continuité du transfert des voiries communales à la Métropole au 1^{er} janvier 2015.

dossier DE PRESSE

D'autre part, la Métropole se verrait chargée de la gestion de trois musées labellisés musée de France que sont le Musée Pierre Corneille, la Corderie Vallois et le Musée des Antiquités ainsi que l'Hôtel des sociétés savantes et le Donjon Jeanne d'Arc (cette dernière, propriété de l'Etat, est gérée par le Département). Complétant la Fabrique des Savoirs et l'ouverture prochaine du Panorama XXL et de l'Historial Jeanne d'Arc ainsi que des réflexions engagées avec la Ville de Rouen sur la reconnaissance de l'intérêt métropolitain de musées majeurs (cela concerne le Musée des Beaux-Arts, le Musée de la Céramique, le Muséum d'Histoire naturelle et le Secq des Tournelles) **pour créer un pôle muséal métropolitain**, ces transferts visent à asseoir une offre culturelle métropolitaine unifiée et enrichie, afin d'en amplifier le potentiel d'attractivité culturelle, touristique et de rayonnement.

Pour achever le décroisement des politiques culturelles sur notre territoire, la Métropole se substituera, au 1^{er} janvier 2015, au financement du Département au sein de l'EPCC Cirque-Théâtre d'Elbeuf, le Département s'en retirant.

Orientations budgétaires 2015 : maintien de l'investissement

En 2015, la **collectivité maintient le pilotage budgétaire rigoureux** qu'elle met en œuvre depuis plusieurs années, sans accroître la pression fiscale, dans un contexte de stagnation de ses recettes de fonctionnement. Les efforts de gestion constants devront permettre à la Métropole **de maintenir son épargne brute et sa capacité de désendettement à un niveau raisonnable**. Dans la continuité de sa situation budgétaire actuelle saine, cette base financière solide permet à la Métropole d'assumer ses responsabilités au regard du développement de son territoire et du rôle de locomotive qu'elle doit jouer au bénéfice de l'ensemble du territoire régional. Cela se traduit par **la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le maintien d'un très haut niveau d'investissement**.

Les chiffres clés

- 660 millions d'euros de budget 2014
- 200 millions d'euros d'investissement
- Aucune hausse de la fiscalité, sur les ménages
- Pas de hausse de la CFE et de la CVAE pour les entreprises
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement : évolution indexée sur celle des recettes (+1,1% seulement) et nombreuses économies réalisées (mutualisations de services, baisse des dépenses courantes)

dossier DE PRESSE

Dans le cadre du passage en Métropole, l'évaluation des transferts de charges est en cours de finalisation, permettant une première vision globale des masses transférées et une première estimation du budget de la Métropole. **Tous budgets confondus, il s'établirait à environ 700 millions d'euros.** Les investissements proposés au budget 2015 devraient être proches de 200 millions d'euros, faisant de la Métropole Rouen Normandie un acteur essentiel en matière d'investissement public qui contribue à soutenir l'activité économique.

L'évolution des dépenses de fonctionnement est contrainte par la très faible progression des recettes globales du fait notamment de la baisse de la DGF versée par l'Etat. **L'objectif est de respecter l'équilibre des comptes, maîtriser les dépenses de fonctionnement, rechercher des marges de manœuvre supplémentaires et dégager un auto-financement.**

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, les perspectives budgétaires prévoient un montant de 444,1 millions d'euros (hors régies), dont la fiscalité et les dotations de l'Etat (275,5 millions d'euros), le versement transport (94 millions d'euros) et la TEOM (41 millions d'euros). Les recettes fiscales proviennent des ménages pour 31 %, des entreprises pour 69 %.

Les dépenses de fonctionnement seront stables en 2015, grâce notamment aux mutualisations, à l'optimisation de la collecte des déchets et aux progrès en matière de tri sélectif, à l'adaptation des services rendus (fin de la location des vélos et développement d'appels à projets relatifs à l'économie sociale et solidaire) et à de nouvelles organisations des services transversaux.

Au service de l'emploi : la résorption de friches pour créer de nouvelles zones d'activités économiques

La Métropole concilie développement économique et respect de l'environnement en portant des projets ambitieux de reconversion de friches industrielles, pour accueillir de nouvelles activités économiques sans consommer de nouveaux espaces naturels ou agricoles.

dossier DE PRESSE

Site des Subsistances Militaires

Le site des Subsistances Militaires est une friche militaire dont les bâtiments ont été démolis. La commune de Grand-Quevilly a souhaité transférer à la Métropole l'aménagement de cette zone à vocation économique.

Via la SPL Rouen Normandie Aménagement, à qui elle confie mandat, la Métropole Rouen Normandie engage les **études de faisabilité nécessaires à la définition de l'opération d'aménagement de la ZAE** (Zone d'Activités Economiques) des Subsistances Militaires.

Ces études permettront d'affiner la programmation économique, de préciser les contraintes d'aménagement, de définir les solutions techniques à mettre en œuvre et d'évaluer précisément les coûts prévisionnels de l'opération.

Seine Sud, projet décisif pour le territoire

Enjeu fort sur le territoire de la Métropole, d'une emprise totale de 800 hectares répartis sur les communes de Sotteville-lès-Rouen, Amfreville-la-Mivoie, Oissel et Saint-Etienne-du-Rouvray, Seine Sud dispose d'atouts géographiques remarquables qui le positionnent **comme une plate-forme multimodale extrêmement attractive**, le long de l'axe Seine, en complément des deux grands ports maritimes de Rouen et du Havre et d'autres plateformes avoisinantes.

Seine Sud a vocation à contribuer de manière importante au développement économique de la Métropole **en accueillant des activités innovantes, des industries à forte valeur ajoutée, de la logistique, des services...**

Seine Sud entre aujourd'hui en phase opérationnelle. Après une phase de concertation et la mise à disposition de l'étude d'impact, **le Conseil de la Métropole décide de créer la ZAC du Halage, de près de 16 hectares, au cœur de Seine Sud**, sur le territoire de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray. Elle a vocation à accueillir des entreprises dans le domaine du mixte artisanal et de l'industrie.

dossier DE PRESSE

La phase opérationnelle, la commercialisation et le démarrage prévisionnel des travaux d'aménagement est prévu pour 2016. Le coût de cette opération est estimé à 7 millions d'euros HT, dont 3 millions d'euros pour l'acquisition du foncier et 2,5 millions d'euros pour les travaux. Les recettes liées aux cessions des terrains ont été estimées à 4,5 millions d'euros. La participation des collectivités pour équilibrer l'opération a donc été estimée à 2,5 millions d'euros.

Vers un rôle pilote de la Métropole pour la transition énergétique

Grâce à ses nouvelles compétences en matière de transition énergétique et de distribution d'électricité, de gaz et de réseaux de chaleur urbains, qui complètent ses compétences existantes (PCET, soutien à la maîtrise de la demande d'énergie), la Métropole sera un acteur majeur des enjeux énergétiques de son territoire.

Il lui incombera donc d'élaborer, puis de mettre en œuvre une stratégie métropolitaine de transition énergétique. Un Comité Stratégie Énergétique a été installé le 9 décembre dernier, qui réunit des élus de tous les membres du Conseil, pour travailler à l'élaboration de cette stratégie.

Depuis plusieurs années, la collectivité a développé des actions en faveur de la rénovation thermique du parc privé et social en mettant en place des dispositifs :

- **De conseils aux particuliers** : Espace Info Energie
- **D'accompagnement et de financement des bailleurs sociaux et des ménages modestes** : opérations programmées de l'Amélioration de l'Habitat et Programme d'intérêt général
- **De soutien aux éco-entreprises**
- **D'actions en faveur de l'innovation dans l'éco construction**, dont le levier est la pépinière Seine Ecopolis

Pour optimiser ces dispositifs et favoriser l'engagement massif de travaux de rénovation énergétique, la mise en réseau de ces outils semble nécessaire. **La Métropole a donc décidé de proposer sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'ADEME**, lui permettant ainsi de mener des études et établir les modalités d'un pilotage de la rénovation énergétique sur son territoire. L'aide de l'ADEME et de la Région Haute-Normandie sera sollicitée.

dossier DE PRESSE

Dans le cadre de cette réflexion, **le Conseil de la Métropole Rouen Normandie adopte le plan de financement prévisionnel au titre de 2015 des deux espaces Info Energie**, dont l'action vise principalement à l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine des communes du territoire. **La participation de la Métropole se porte à 41 000 €** (opération cofinancée avec l'ADEME et la Région Haute-Normandie).

Depuis 2009, les conseillers Info Energie ont conseillé plus de 7 500 porteurs de projets d'économies d'énergie et sensibilisé près de 10 000 personnes lors d'animations extérieures.

3,5 millions d'euros et de nouvelles initiatives pour la Métropole apaisée

Eco-mobilité : lancement d'un appel à projets

La Métropole poursuit ses actions en faveur du développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle. Outre le déploiement d'un réseau cyclable, la politique métropolitaine en faveur de l'usage du vélo va se prolonger par le soutien apporté par la Métropole au **démarrage de projets ou au développement de structures déjà existantes**.

Le Conseil de la Métropole a donc décidé de **lancer un appel à projets ayant pour but de faire émerger des initiatives visant le développement de services et de la sensibilisation à l'éco-mobilité**, complémentaires à l'offre existante sur le territoire.

Les candidats, associations, coopératives, entreprises de l'économie sociale et solidaire devront proposer un panel de services facilitant l'usage du vélo (atelier de réparation sédentaire ou mobile, ateliers pédagogiques, location de vélos...). Présentant une dimension partenariale et collective, les projets, économiquement équilibrés, devront permettre une dynamique d'insertion professionnelle et de développement d'emplois.

L'aide de la Métropole sera apportée sous forme de subvention dont le montant est déterminé en fonction des besoins du projet. **L'enveloppe attribuée à cet appel à projets est de 100 000 € par an pour 2015, qui pourront être reconduits en 2016 et 2017**. La recherche de co-financement est souhaitée afin d'assurer la pérennité du projet.

dossier DE PRESSE

Le programme 2015 des aménagements cyclables : une première tranche de 11,5 kilomètres

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Métropole a défini un réseau d'itinéraires cyclables métropolitains. Pour l'année 2015, le programme de travaux prévoit la réalisation de quatre aménagements :

- Vallée de l'Aubette

Une liaison de 1,150 kilomètres entre Saint-Léger-du-Bourg-Denis et Saint-Aubin-Epinay pour sécuriser un itinéraire le long d'un axe rapide très fréquenté.

- Seine-Amont Rive droite

Un itinéraire de 6,5 kilomètres sur les communes de Rouen, Bonsecours, Amfreville-la-Mivoie et Belbeuf, inscrit au schéma national des Véloroutes et Voies vertes porté par le Département de Seine-Maritime, propice à la promenade et utile aux déplacements domicile-travail.

- Liaison Hôpital de Oissel - Zénith

De Oissel à Saint-Etienne-du-Rouvray (via la Forêt du Rouvray), une voie verte longue de 2,5 kilomètres aménagée à la fois pour la promenade à vélo et pour les trajets domicile-travail grâce à une liaison sécurisée jusqu'à l'entrée sud du cœur de l'agglomération et ses nombreuses zones d'activités.

- Vallée du Cailly-Maromme

Une traversée de Maromme (1320 mètres), entre Notre-Dame-de-Bondeville et Déville-lès-Rouen, en longeant le Cailly.

dossier DE PRESSE

Au-delà de ces travaux, le programme prévoit le lancement de plusieurs marchés de maîtrise d'œuvre sur la période 2015-2016 dans le cadre des opérations suivantes :

- **Boulevard de l'Ouest** : itinéraire de 1,8 kilomètres (sur les communes de Rouen et Canteleu) reliant deux aménagements existants jusqu'à Saint-Pierre-de-Manneville vers le sud et jusqu'aux quais de Seine de Rouen vers le nord.
- **Seine-Amont Rive gauche** : prolongation de 2,9 kilomètres sur Sotteville-lès-Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray de l'itinéraire cycliste en bord de Seine.
- **Forêt de Roumare** : itinéraire de 2,4 kilomètres situé sur la commune de Canteleu, offrant aux usagers un accès en toute sécurité à la Forêt de Roumare et au parc animalier.
- **Plateaux Est** : itinéraire de 5 kilomètres reliant le centre-ville de Mesnil-Esnard au centre-bourg de Boos.
- **Vallée de l'Aubette** : itinéraire de 1,4 kilomètres prolongeant la piste cyclable existante depuis le CHU de Rouen jusqu'au centre-ville de Saint-Léger-du-Bourg-Denis.
- **Liaison Duclair-Le Trait** : itinéraire de 8,8 kilomètres situé sur les communes de Duclair et le Trait en empruntant l'ancienne voie ferrée, transformée en voie verte destinée à accueillir les piétons et les cyclistes.
- **Liaison Jardin des Plantes-Rond-Point des Bruyères** : itinéraire de 900 mètres situé sur les communes de Petit-Quevilly, Rouen et Sotteville-lès-Rouen.
- **Liaison Cléon-Saint-Aubin-lès-Elbeuf** : itinéraire de 2,3 kilomètres en rive de la RD 7.

Le montant total des projets relatifs à cette programmation :

- **Travaux 2015 : 2,8 millions d'euros TTC**
- **Etudes de maîtrise d'œuvre 2015 : 246 000 TTC**
- **Etudes de maîtrise d'œuvre 2016 : 234 000 TTC**

dossier DE PRESSE

Parallèlement, le Bureau de la Métropole Rouen Normandie accorde une subvention de 12 000 euros à la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal pour **un projet favorisant les modes de déplacements doux, qui consiste à créer deux boucles d'aménagements cyclables** empruntant des rues accueillant des équipements fortement fréquentés par les enfants.

Les gares, au cœur de la chaîne des déplacements

Dans le cadre son PDU, la Métropole propose une action sur les gares de l'agglomération afin **d'assurer une meilleure intégration du train dans la chaîne des déplacements** et en améliorant ainsi l'offre de services de mobilité urbaine.

Définie comme une halte ferroviaire urbaine, la halte de Saint-Etienne-du-Rouvray a fait l'objet d'études dans le but d'améliorer son accessibilité par les transports en commun. Un terminal bus y sera créé pour une desserte par la ligne 27. **La Métropole est sollicitée pour ces aménagements à hauteur de 29 000 €.**

Développement durable : vers l'éco-métropole

Recyclerie : Lancement d'un appel à projets

En 2010, la CREA a signé un accord cadre de partenariat avec l'ADEME visant la réalisation d'un Programme de Réduction des Déchets (PRD) sur 5 ans **pour réduire la quantité de déchets produits sur le territoire en associant tous les acteurs concernés.** Parmi les actions du PRD, la Métropole a mené une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de recycleries entre mars 2013 et juin 2014. Outil novateur dans la mise en place des politiques locales de prévention, la recyclerie se définit comme un service intervenant sur :

- La collecte : en déchetterie et en porte-à-porte
- Le traitement : préparation à la réutilisation d'objets
- La vente de produits
- La sensibilisation au développement durable

dossier DE PRESSE

Ce projet fait partie intégrante de la politique de prévention des déchets menée par la Métropole pour modifier les comportements des usagers du territoire en matière de production de déchets. **Ce projet contribuera à réduire les déchets traités par la collectivité.**

En vue d'expérimenter ce nouveau service, le premier en Seine-Maritime, le Conseil de la Métropole Rouen Normandie a décidé de lancer **un appel à projets pour la création d'une recyclerie sur le secteur Sud**, regroupant les déchetteries de Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Grand-Couronne, Saint-Etienne-du-Rouvray, Petit-Quevilly, Sotteville-lès-Rouen et Boos. Cette zone de collecte couvre 32 communes, **soit 232 550 habitants.**

Il s'agit de faire émerger des initiatives visant le développement d'activité sur la récupération d'objets, complémentaire à l'offre existante sur le territoire. A l'issue de la période d'expérimentation de 3 ans, un bilan de l'action sera effectué en vue de décider la manière de poursuivre l'action. L'aide de la Métropole s'élève à 50 000 € maximum par an pour les années 2015, 2016 et 2017.

Protéger les espaces naturels

La Métropole est propriétaire de la zone naturelle dite du « Linoléum », située sur la commune de Notre-Dame-de-Bondeville. Ce site naturel, d'une superficie de 6,6 hectares, constitue **l'une des dernières zones humides fonctionnelles de la Vallée du Cailly** et est identifié comme un site prioritaire en matière de restauration écologique.

La Métropole accorde au Conservatoire des Espaces naturels de Haute-Normandie (CENHN) au titre de l'année 2015 **une subvention de 18 000 € pour les opérations de gestion et d'entretien**, inscrites dans le plan de gestion validé en 2013.

Valoriser notre patrimoine forestier

La forêt occupe plus de 21 000 hectares, **soit près du tiers de la superficie du territoire de la Métropole.** Elle offre une grande diversité écologique liée au positionnement géographique de l'agglomération. La Métropole a engagé une politique forestière ambitieuse : Maisons des Forêts, aménagement du secteur du parc animalier en forêt domaniale de Roumare et mise en place d'une Charte forestière de territoire.

dossier DE PRESSE

Dans le cadre de 2^{ème} plan d'actions de la Charte forestière de territoire, **la Métropole souhaite améliorer la connaissance de la filière bois sur le territoire et la promouvoir.** C'est pourquoi le Bureau décide d'attribuer à ANORIBOIS, l'Association Nord-Ouest de la Forêt et des Industries du Bois, **une aide de 18 000 €.**

ANORIBOIS va mener, en partenariat avec l'Union nationale des Economistes de la Construction une étude technico-économique pour définir quelles seraient les conditions économiques de l'utilisation du bois local dans ces opérations d'aménagement et quelles en seraient les retombées pour l'emploi local.

Parc naturel urbain des Bruyères

Les phases de diagnostic et de concertation ont mis en avant la nécessité de formuler un projet fort, attractif, doté d'une résonance à l'échelle de l'agglomération. Le projet de paysage fera l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre et les membres du collège des élus du jury sont désignés par le Conseil de la Métropole.

Contacts

Julie MOULAS

Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie
02 35 52 95 66 / 06 16 21 38 54

julie.moulas@metropole-rouen-normandie